

LA GOLD CUP

505 – EUROPE - YOLE

7-8 mai 2022

INSTRUCTIONS DE COURSE

Lieu : Le Havre

Autorité Organisatrice (AO) : Sport Nautique et Plaisance du Havre (SNPH)

Grade : 4

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en **annexe** PRESCRIPTIONS FEDERALES,
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au SNPH et sur le site www.snph.org.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard une heure et demie avant l'heure du premier départ du jour.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du SNPH.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 4.3 La mise à l'eau n'est autorisée qu'à partir de l'envoi du pavillon G

5. PROGRAMME

5.1 Programme des courses

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 7 mai 2022	14h00	toutes
Dimanche 8 mai 2022	10h00	toutes

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5.5 *Programme à terre*

Date	Heure	Evènement	Lieu
Samedi 7 mai	09h-12h	Confirmation inscriptions	Terrasse SNPH
	12h00	Briefing	
	19h00	Pot d'accueil suivi du repas des coureurs	
Dimanche 8 mai 2022	18h00	Remise des prix	Terrasse SNPH

6. **PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons d'avertissement seront ceux des classes

7. **ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

8. **LES PARCOURS**

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe** PARCOURS.

9. **MARQUES**

9.1

Marques de départ	Marques de parcours 1, 2, 3, 4	Marque de changement de parcours	Marque d'arrivée
bouée gonflable rouge	bouées gonflables cylindriques jaunes	bouée gonflable cylindrique rouge	bouée bâton jaune

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

11. **LE DEPART**

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12. **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13. **L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau comité arrivée arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

Une bouée d'attente sera positionnée à droite de l'arrivée.

14. **SYSTEME DE PENALITE**

14.1 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

14.1.1 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.1.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

14.4 L'annexe jugement semi-direct s'applique et, si les règles de classe le prévoient, les exigences de la RCV P5 s'appliquent à la règle SD4.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont les suivants :
- (a) Temps cible 45 minutes. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- (b) Temps limite du premier bateau pour finir : 1 heure 30 minutes.
- 15.2 Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au SNPH. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, situé au SNPH. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses. Quand plus de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Emargement *[DP]*
- 18.1.1 Un émargement départ (1h30 au plus tard avant le départ de la première course) ET retour (fermé 1h30 après l'arrivée du dernier) sera mis en place. Il aura lieu au club house du SNPH.
- 18.1.2 Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'émargement:
- Défaut d'émargement DEPART : le bateau sera classé DSQ sur la 1^{ère} course du jour.
 - Défaut d'émargement RETOUR : le bateau sera classé DSQ à la dernière course du jour.
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 Un bout de remorquage flottant d'au moins 10m doit être fixé à poste de chaque bateau participant.

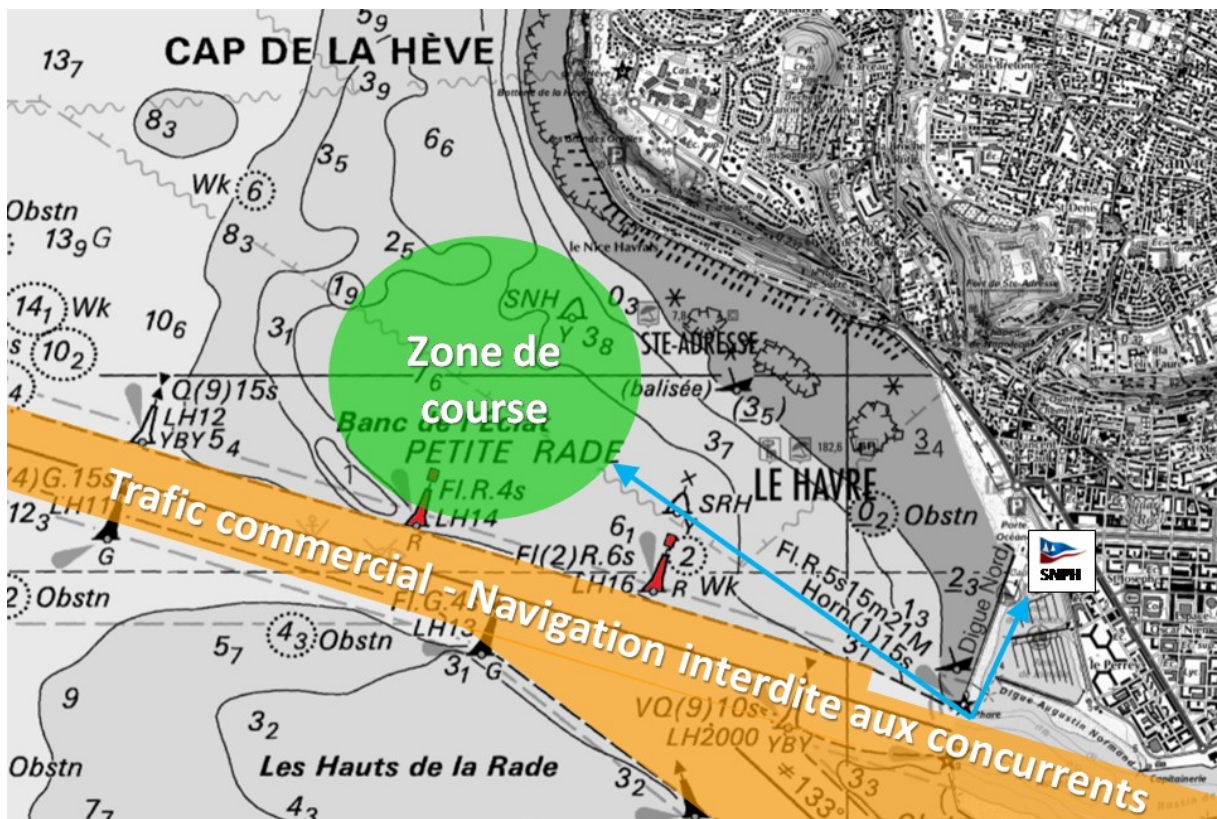
- 18.4 Pour éviter toute navigation dans les zones de trafic commercial, des règles de navigation sont précisées en annexe « ZONE DE COURSE »
- 18.5 Un défaut de respect de ces règles de navigation repéré par un membre de l'organisation pourra être sanctionné sans instruction (modification de RCV 63.1) par une disqualification sur la meilleure course du jour ou par l'exclusion de la compétition.
- 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]**
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**
- Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, le cas échéant.
- 22. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**
- 22.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23. COMMUNICATION RADIO [DP]**
- Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 24. DECISION DE COURIR**
- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Antoine MERCIER

Président du jury : François Catherine

ANNEXE ZONES DE COURSE



La zone de course est située en baie du Havre, entre le chenal et le cap de la Hève.

Il est demandé aux concurrents une attention particulière pour ne pas entrer dans les zones de trafic commercial. Pour ce faire, les concurrents doivent veiller à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- AUX SORTIES ET ENTREES DE PORT :
 - Contourner au plus près l'extrémité de la digue Nord.
 - Bateau orga à proximité du musoir arborant un pavillon rouge = PASSAGE INTERDIT
 - Se dégager au plus vite vers le Nord (port de plaisance ou Baie du Havre).
 - Après la dernière course du jour, attendre les instructions à proximité du bateau comité
 - Suivre les directives des bateaux organisation et des autorités portuaires, notamment la prise en remorquage en cas de besoin
 - **[DP] Un manquement à une de ces règles pourra être sanctionné sans instruction d'une disqualification sur la meilleurs course du jour, voire de l'exclusion de la compétition.**
- SUR LE PLAN D'EAU :
 - S'assurer de rester à tout moment au Nord du chenal, délimité par des bouées latérales Babord rouges.
 - En cas d'attente, privilégier, sans gêner les concurrents en course, les zones au Nord ou à l'Est de la zone de course.

ANNEXE PARCOURS

Les marques de parcours sont à laisser à bâbord.

Parcours : _____ Départ – 1 – 2 – 1 – 3 – 4 - Arrivée _____



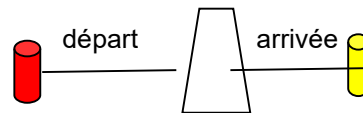
1



3



2



4

ANNEXE REGLES SANITAIRES COVID-19

Les gestes barrière recommandés par Santé Publique France et le ministère des Solidarités et de la Santé, rappelés en bas de page, doivent être respectés dans le cadre de l'épreuve.

En complément de ces gestes barrières, les règles particulières suivantes s'appliquent :

1. Port du masque obligatoire à l'intérieur de tous les locaux fermés.
2. Dans le club house et sur la terrasse du SNPH :
 - Le masque peut être enlevé une fois assis autour d'une table.
 - Les tables sont disposées de façon à respecter une distance d'au moins un mètre entre chaque dossier de tablées différentes, il est interdit de les déplacer.
3. Port du masque obligatoire à l'extérieur lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être respectée (notamment lors de la cérémonie d'ouverture, pot, remise des prix, briefing éventuels, mises à l'eau et retours à la cale).
4. Les locaux suivants sont fermés et interdits d'accès par mesures sanitaires :
 - vestiaires de la base nautique Gérard Hardouin
 - Locaux techniques du club et de la base nautique Gérard Hardouin
5. Un concurrent présentant des symptômes du COVID-19 doit le signaler au Comité de Course et se retirer de la compétition.
6. Un défaut de respect de ces règles pourra être sanctionné par une disqualification du bateau sur la meilleure course du jour ou aller jusqu'à l'exclusion de la compétition.

